



# CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENTENAC-EN-MINERVOIS

Mardi 24 octobre 2017  
A 18 H 30 - Salle du 3<sup>ème</sup> âge

## Membres du Conseil Municipal :

ABOAF Christine, BASSÉ Freddy, BOUCABELLE Michel, CALCOEN Guy, FUND Sabine, GALANT Jean, GOUY-RATAJCZAK Joëlle, LAPALU Christian, MINGUET Anne-Marie, NEGRE Gilbert, PAGES Jocelyne, PILAT Stéphanie, PLA Bernard, VERMANDELE Delphine, VIDAL Mathieu.

Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	08
Nombre de conseillers absents :	07
Procurations :	4

Secrétaire de séance : Mme. Joëlle GOUY-RATAJCZAK.

Monsieur le Maire ouvre la séance sur l'ordre du jour suivant :

### 1. Approbation du Compte rendu de la séance du 03.10.2017.

Accord à l'unanimité

### 2. Délibération pour demander l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de randonnée de chemins ruraux traversant le territoire de la commune.

Monsieur le Maire présente à ses collègues la demande formulée par l'Association « Camins » de Sainte-Valière qui indique :

- Que dans le cadre du développement du tourisme de randonnée pédestre et équestre, un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) a été approuvé le 24 juin 1996 par le Conseil Départemental de l'Aude ;
- Que ce plan, qui sera régulièrement mis à jour, pourrait comprendre un ou des itinéraires balisés traversant le territoire de la commune de Ventenac-en-Minervois en empruntant les chemins suivants :

**Rue du Puits**

**Rue des Prades**

**Et les chemins traversant les parcelles cadastrées A 499 et A 394**

Accord à l'unanimité

### 3. Délibération pour demander la DETR 2018 (reconduction du dossier déposé en 2017) pour l'Aménagement de sécurité traverse d'agglomération.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avant projet sommaire préparé par **ATD 11** (Agence Technique Départementale), concernant un Aménagement de sécurité en traverse d'agglomération RD 26 axes dénommés dans l'étude :

- RD 26 Nord côté Ginestas pour 93 500 € HT et 103 500 € HT avec options
- RD 26 Le Port Route Neuve pour 98 300 € HT et 124 850 € HT avec options
- Rue du Port pour 102 650 € HT et 132 230 € HT avec options
- RD 26 le Port Route Neuve (plus-value à la solution de base avec stationnement à 90° et prolongement du quai sur 50 mètres) pour 327 000 € HT.

Le coût global des travaux ainsi projetés s'élève à 687 580 € H.T. soit 831 000 € T.T.C.

Monsieur le Maire propose de ne pas donner suite pour l'instant à la plus-value à la solution de base avec stationnement à 90° et prolongement du quai sur 50 mètres, d'un montant de 327 000 € HT.

Il propose de présenter la demande de subvention (reconduction) sur la solution de base avec options qui s'élève selon l'étude de l'ATD montant arrondi pour imprévus et divers à 438 000.00 € TTC **soit 365 000.00 € HT.**

Il indique que des aides financières peuvent être demandées auprès de l'Etat, du Département, de la Communauté d'Agglomération et de la Région, pour ce type d'aménagement et présente le plan de financement suivant :

Coût des travaux : **365 000. 00 € HT**

Subvention Conseil Général 20.55 % (montant maxi. Plafonné <b>notifié</b> ) :	75 000.00 € (Notifié)
D.E.T.R. 8.22 % :	30 000.00 €
Communauté d'Agglo. Du Grand Narbonne 25 %	91 250.00 € (Notifié)
Conseil Régional 25 %	91 250.00 € (Notifié)
Réserve Parlementaire 1.23%	4 500.00 € (Notifié)
Commune 20 % :	73 000.00 €
	-----
Total H.T	<b>365 000.00 €</b>

**Accord à l'unanimité**

#### **4. Délibération pour Autoriser l'occupation de la Salle Polyvalente de ventenac par la Population de Raissac-d'Aude en cas de crue exceptionnelle.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de la commune de RAISSAC-D'AUDE qui sollicite l'autorisation d'occuper la Salle Polyvalente de Ventenac-en-Minervois en cas de crue exceptionnelle.

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que la capacité d'accueil de la salle polyvalente de Ventenac-en-Minervois est de 150 personnes.

Il précise que le chauffage de ce bâtiment se fait par climatisation réversible, que les sanitaires existent dans le bâtiment et sont aux normes handicapés et que la Salle est située au 8 rue de l'Aqueduc 11120 Ventenac-en-Minervois.

Il propose d'Autoriser la commune de Raissac-d'Aude à occuper la Salle polyvalente de Ventenac-en-Minervois en cas de crue exceptionnelle. En respectant la capacité d'accueil indiquée ci-dessus.

**Accord à l'unanimité**

#### **5. Demande de subvention du Lycée Ernest Ferroul de LEZIGNAN-CORBIERES.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention adressée par Madame CAMPELS Anne-Laure Proviseur du Lycée Ernest Ferroul de LEZIGNAN-CORBIERES au bénéfice de l'Association ASLEF qui permet aux lycéens de pratiquer des activités en loisirs et compétitions.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité** émet un avis défavorable à cette demande car la commune a un budget très restreint et ne peut se permettre d'aider qu'un nombre limité d'Associations.

## **6. Courriers pour information au Conseil Municipal.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, pour information, un courrier d'Habitat Audois pour sensibiliser aux conséquences de la baisse des APL, ainsi qu'un courrier du premier Ministre concernant les réformes engagées.

**Fin de séance 19 h 30**

**Le Maire,**

**Christian LAPALU.**